

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-102

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI 2024 - 2027

DÉLIBÉRATION : 2024-102
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI 2024 - 2027

RAPPORTEUR : Guylaine YHARRASSARRY

Les Projets Éducatifs De Territoire (PEDT) s'inscrivent dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires de 2013. La signature d'un PEDT est nécessaire au versement de l'aide de l'Etat (fonds de soutien).

Il s'agit d'un cadre de collaboration qui prend la forme d'une convention de trois ans signée par la Ville de Saint-Herblain, la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la direction de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF44). A Saint-Herblain, le PEDT précédent a couvert la période allant de 2021 à 2024. Il convenait donc d'en élaborer un nouveau pour la période 2024-2027.

Au-delà d'un engagement contractuel entre la Ville et les services de l'Etat, le PEDT permet d'approfondir les échanges engagés avec la communauté éducative, afin de disposer d'un socle commun sur les enjeux éducatifs. Le PEDT herblinois se centre sur la notion de rythme, sur l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour proposer la meilleure offre éducative possible pour les enfants de 2 à 12 ans.

Le PEDT se décline selon 3 axes principaux :

- transition écologique,
- éducation inclusive et citoyenne,
- continuité éducative.

Le PEDT est un outil évolutif, il doit pouvoir se nourrir des besoins nouveaux et des actualités. A titre d'exemples, 3 chantiers à mener en priorité seront :

- la question du climat scolaire (citoyenneté, socialisation, formation, égalité filles/garçons...),
- l'amélioration de la communication avec les familles (accompagnement à la mise en place de l'espace familles...),
- les rythmes (permettre un temps de repos à tous les enfants de maternelle qui en ont besoin, réimpulser le temps de retour au calme pour les élémentaires...).

Le plan mercredi s'adosse à la charte qualité nationale et met ainsi en avant : la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ; l'accueil de tous les publics (enfants et familles) ; la mise en valeur de la richesse des territoires ; le développement d'activités éducatives de qualité.

Les instances de pilotage et de suivi sont maintenues à l'identique :

- le Conseil local d'éducation réunit la communauté éducative 2 à 3 fois par an, auquel sont adossés la commission éducation à l'environnement, la commission alimentation et des ateliers ad hoc,
- un ou des temps d'échanges avec les nouveaux représentants de parents, visant à leur transmettre des informations et à échanger les choix éducatifs de la ville. Il pourra s'agir d'un format réunion plénière ou par quartier,
- des temps d'échange avec les directeurs d'écoles sur les enjeux d'actualité et les nouveaux projets. Il pourra s'agir de réunions plénières 1 à 3 fois par an, accompagnées d'ateliers thématiques,
- les conseils d'école permettent le partage du PEDT et des instances associées, ainsi que la diffusion des informations autour de l'avancée des projets en œuvre dans le cadre de ce PEDT.

Afin de mesurer les résultats dans le temps et de faire évoluer le projet il sera indispensable d'évaluer les actions mises en place. La parole des enfants et celle des professionnels sera notamment récoltée de façon régulière.

Après validation du Projet éducatif de territoire herblinois et du plan mercredi pour les années 2024-27 en Conseil municipal, une convention tripartite sera établie entre la Ville de Saint-Herblain, la Caisse d'allocation familiale 44 et la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Celle-ci sera approuvée lors du Conseil municipal d'octobre. Une signature officielle avec les partenaires pourra être organisée à la suite.

Les documents complets sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le Projet Éducatif De Territoire Herblinois et le plan mercredi pour les années 2024-2027, annexés à la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024